



Stage de Basket

Basket Club des Portes de l'Isère

Organisateur : Basket Club des Portes de l'Isère

Adresse : Boulevard des Tuileries, 38300 Bourgoin-Jallieu

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités d'inscription et de participation aux stages de basket organisés par le Basket Club des Portes de l'Isère (ci-après « le Club »).

Article 1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations du Club et des participants dans le cadre de l'organisation des stages sportifs de basket-ball proposés par le Club.

Article 2 – Inscription

L'inscription à un stage est effective uniquement après :

- la réception du dossier d'inscription complet,
- le paiement intégral du stage,
- l'acceptation sans réserve des présentes CGV et du règlement intérieur.

Le Club se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète.

Article 3 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont indiqués en euros et comprennent l'encadrement sportif ainsi que les activités prévues durant le stage.

Le paiement doit être effectué selon les modalités précisées lors de l'inscription (chèque, espèces, virement ou autre moyen accepté par le Club).

Toute inscription non réglée ne pourra être validée.

Article 4 – Annulation et remboursement

Toute inscription est ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'impossibilité médicale de pratiquer le sport.

Le remboursement ne pourra être accordé **uniquement sur présentation d'un certificat médical** :

- contre-indiquant la pratique sportive,
- mentionnant explicitement les dates du stage concerné.

Aucun remboursement ne sera accordé pour convenance personnelle, absence partielle ou retard du participant.

Le Club se réserve le droit d'annuler un stage en cas de force majeure ou d'effectif insuffisant. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées.

Article 5 – Assurance

Les participants titulaires d'une licence FFBB valide sont couverts dans le cadre des garanties associées à leur licence.

Les participants ne disposant pas d'une licence FFBB valide doivent obligatoirement fournir, lors de l'inscription, **une attestation d'assurance responsabilité civile** couvrant la pratique des activités sportives.

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.

Article 6 – Santé et aptitude sportive

Le participant doit être apte à la pratique sportive. Toute information médicale importante doit être signalée au moment de l'inscription.

Le Club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un participant si son état de santé ne permet pas la pratique en toute sécurité.

Article 7 – Droit à l'image

Sauf opposition écrite des représentants légaux, le participant autorise le Club à utiliser les photos ou vidéos prises durant le stage à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels).

Article 8 – Responsabilité

Le Club assure l'encadrement des participants uniquement durant les horaires officiels du stage.

Les parents ou responsables légaux restent responsables des enfants en dehors de ces horaires.

Article 9 – Acceptation des CGV

Toute inscription au stage implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que du règlement intérieur.